

Sécurité routière

Dans le cadre de ses missions et du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le service Sécurité et Qualité de Vie Urbaine agit au nom de la Ville de Gentilly en faveur de la Sécurité Routière

Permis piéton pour les enfants

L'opération « Permis Piéton » sensibilise les enfants des classes de CE2 aux risques de la circulation et au bon usage de l'espace public.

Savoir traverser une rue, reconnaître les panneaux, identifier un signal lumineux... les règles de sécurité routière sont nombreuses et parfois difficiles à assimiler pour un enfant piéton.

Pour que chaque petit Gentilléen soit capable de se déplacer en toute sécurité dans la ville, la Municipalité et la communauté éducative ont décidé de se mobiliser.

Les agents des services Enseignement et Sécurité et Qualité de Vie Urbaine interviennent dans les classes de CE2 pour remettre aux élèves le « Code du jeune piéton ».

Après une formation dispensée par l'enseignant dans le cadre de l'Attestation de première éducation à la route (A.P.E.R.), les élèves passent en mai un test de connaissances et des mises en situation pour obtenir le précieux permis.

Il s'agit de développer le sens de la responsabilité des enfants afin de leur permettre d'assurer leur sécurité de façon autonome.

Accéder au site officiel du permis piéton pour plus d'informations : <http://www.permispieton.com>

Deux-roues

La Ville de Gentilly organise chaque année une action de sensibilisation à la sécurité routière des deux-roues avec les écoles primaires de la Ville.

Sensibilisation au Code de la Route et au Brevet de sécurité routière, simulateur deux-roues, cohabitation bus et deux-roues, parcours avec lunettes simulant les effets de l'alcool sur la vue notamment.

Bus pédagogique, initiation sur piste au bon usage des deux-roues, parcours d'agilité, simulateur, parcours avec lunettes simulant les effets de l'alcool sur la vue.

Renseignements au service Sécurité et qualité de vie urbaine : 01 47 40 58 73